



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 02 juin 2025
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES
VEHICULES PLACE HENRI IV

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1
- Vu le Code de la route
- Vu le Code de la voirie routière
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter le stationnement du bus numérique le mardi 03 juin 2025.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le mardi 03 juin 2025, Place Henri IV, dans l'arrondi du quart est, de 08h00 à 18h00.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie et le Directeur des Services Techniques, les organisateurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250602-2025_43ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
Le Maire
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 02.06.2025